

Formation aux Thérapies Comportementales et Cognitives 2018 / 2019

Programme de l'Enseignement EPTHECC

*Enseignement de la Psychopathologie et des Thérapies
Comportementales et Cognitives*

	<i>Pages</i>
Présentation de la Formation EPTHECC	2
Les objectifs EPTHECC	3
Le projet pédagogique	3
A – Formation aux TCC (Tronc Commun de deux ans)	5
Enseignement	5
Conditions d'admission	7
Évaluation et validation des formations	7
B – Supervision clinique TCC	8
Module de Supervision clinique TCC en groupe	8
Supervision TCC en individuel	9
C - Modules de Spécialisation en TCC	10
D – Ateliers de Formation TCC optionnels	11
E – L'équipe pédagogique EPTHECC	12
F - Inscription, paiement, annulation	13
Inscription	13
Tarifs 2018 / 2019	14
Modalités d'annulation	15

Déclaration d'Activité enregistrée sous le N° 72.33.05475.33

auprès du Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine.

L'IRCCADE organise depuis 2003 un enseignement comportant 2 années de formation à la pratique des TCC.

La supervision représentant une composante importante des standards d'accréditation de thérapeute TCC, des Modules de Supervision, des Groupes d'Intervision et des Groupes d'Intérêt et d'Études (GIE) ont été mis en place depuis 2007.

L'enseignement proposé par l'IRCCADE a fait la preuve de son intérêt, notamment par rapport à l'entraînement pratique des techniques et à la place très large donnée aux jeux de rôle et aux exemples cliniques.

L'IRCCADE a obtenu l'agrément comme organisme de formation habilité à délivrer une formation en psychopathologie clinique et à organiser les stages et les supervisions cliniques en TCC, en application des dispositions du *Décret n° 2010-534 du 20 mai 2010*, de *l'Arrêté Ministériel du 8 juin 2010* et du *Décret N° 2012-695 du 7 mai 2012*, relatifs à **la formation en psychopathologie clinique conduisant au titre de psychothérapeute.**

Commission de l'Enseignement :

Directeur de l'Enseignement : Dr Raymond ELAYLI (psychiatre)

Membres de la Commission de l'Enseignement :

Dr Stéphanie BIOULAC (pédopsychiatre), Dr Candice BLONDEAU (pédopsychiatre)

Dr Raymond ELAYLI (psychiatre), Dr Gisèle GEORGE (pédopsychiatre),

Dr Rachel LEDIEU (psychiatre), Dr Vincent LE ROY (psychiatre),

M. Bertrand LLORET (psychologue),

Les objectifs d'EPTHECC

La formation vise à permettre aux participants d'acquérir :

- des connaissances relatives aux principales approches utilisées en psychothérapie, et plus particulièrement la connaissance des aspects théoriques et fondamentaux des TCC,
- des techniques de base issues de ces approches,
- et de conduire les participants à un savoir-faire de la prise en charge comportementale et cognitive de patients dans les domaines d'application majeurs.

Le projet pédagogique

Les TCC, de plus en plus reconnues et pratiquées, sont indiquées pour le traitement d'un grand nombre d'affections et prennent leurs sources dans un ensemble de données scientifiques qui ont servi à élaborer et à valider leurs interventions.

La relation d'échange qui caractérise les interactions entre la pratique, la théorie et la recherche a largement contribué au développement des TCC.

L'activité du psychothérapeute consiste à développer des stratégies qui sont issues des savoirs théorique et technique et compatibles avec son savoir pratique.

Notre programme de formation comporte **deux grandes étapes** successives :

- 1) La première étape concerne l'acquisition des **connaissances théoriques et méthodologiques** actuellement disponibles (noyau scientifique, savoir théorique et technologique). Elle associe :
 - l'information concernant les différentes théories en psychopathologie,
 - les modalités respectives de prise en charge des patients,
 - le repérage symptomatologique,
 - les diagnostics des principales pathologies,
 - la psychologie,
 - la neurobiologie,
 - les modèles psychothérapeutiques des différents troubles,
 - les méthodes utilisées.

Cette étape d'acquisition des connaissances théoriques et méthodologiques s'appuie sur des techniques pédagogiques interactives classiques (cours magistral et enseignement dirigé), complétées par une bibliographie recommandée par chaque intervenant et des documents écrits fournis par ce dernier et adressés aux étudiants avant les cours.

- 2) La seconde étape envisage la **formation pratique** (noyau clinique, savoir factuel) avec des manuels pratiques remis à chaque participant. Elle met l'accent sur :
- la capacité à établir une relation thérapeutique ;
 - à recueillir les données, à les traiter, à les analyser, à les synthétiser (analyse de cas ou sa conceptualisation) en fonction du cadre théorique et conceptuel (modèles cognitivo-comportemental et multifactoriel biopsychosocial) ;
 - à appliquer des techniques d'intervention comportementales et cognitives ;
 - ainsi qu'à utiliser des moyens pour évaluer les résultats de ces techniques.

Plusieurs techniques d'enseignement, utilisées pendant les cours et les supervisions, contribuent à ce passage de la théorie à la pratique :

- analyse et discussion de cas en groupe,
- résolution de problèmes en groupe,
- démonstrations faites par l'enseignant,
- jeux de rôle pour apprendre comment pratiquer,
- illustrations par des films vidéo qui proposent des modèles d'interventions effectuées par des experts,...

Cependant l'entraînement par la prise en charge de cas réels, supervisé par des thérapeutes expérimentés reste un passage obligé pour développer les compétences requises dans un objectif d'autonomisation.

Chaque module ou formation bénéficie d'une fiche descriptive (thèmes, programme et méthode pédagogique). L'enseignement bénéficie d'une évaluation régulière et rigoureuse. En effet chaque cours est évalué immédiatement par les étudiants à l'aide d'un questionnaire comportant des items pertinents pour atteindre et maintenir une qualité pédagogique. Elle comporte une évaluation des acquis, de l'intérêt, de l'utilité, de la qualité pédagogique de l'enseignant, et de l'organisation.

A – Tronc Commun EPTHECC Formation aux TCC

L'enseignement du Tronc commun se découpe en **18 journées pour chaque année**, partagées en : **9 sessions de 2 jours** (vendredi et samedi de 9 h à 13 h et 14 h à 18 h).

Soit une durée totale d'enseignement de **144 heures par année** :

- dont **16 heures de supervision clinique en 1^{ère} année**,
- et **20 heures de supervision clinique en 2^{ème} année**.

Les premières journées de ce cycle d'enseignement de deux années sont consacrées aux **connaissances théoriques et techniques des TCC** :

- Présentation des modèles de l'apprentissage et cognitifs, modèle biopsychosocial, le raisonnement expérimental, les outils d'évaluation et les étapes de la TCC. C'est un cours théorique avec un enseignement dirigé classique.
- Entraînement aux techniques d'entretien en TCC et l'entretien motivationnel, l'analyse fonctionnelle (caractéristiques et fonctions, construction en pratique, modèles d'analyse fonctionnelle), entraînement à l'application des techniques comportementales et cognitives, techniques d'affirmation de soi. Ces journées sont animées par 2 intervenants qui effectuent des démonstrations et des jeux de rôle pour apprendre comment pratiquer. Ils présentent des illustrations par des enregistrements audio ou vidéo qui proposent des modèles d'intervention.

Plusieurs journées concernent la prise en charge TCC des différents troubles psychiatriques de l'adulte correspondant aux indications majeures et prouvées des TCC :

- trouble panique agoraphobie (TPA),
- trouble obsessionnel-compulsif (TOC),
- trouble anxiété sociale (TAS),
- phobies spécifiques,
- trouble anxiété généralisée (TAG),
- état de stress post-traumatique (ESPT ou PTSD),
- dépressions,
- crise suicidaire,
- trouble des conduites alimentaires (TCA),

- dépendances,
- psychoses,
- trouble de l'Attention / Hyperactivité (TDA/H),
- affirmation de soi (ADS),
- deuil prolongé.

Des séances de supervision en groupe, animées par deux superviseurs, permettent de développer les compétences, renforcer le savoir-faire et aider à mieux faire face aux difficultés.

Le déroulement pédagogique : des cours concernant la prise en charge TCC des troubles psychiatriques est le suivant :

- rappel de la sémiologie et des critères diagnostiques du trouble,
- étiopathogénie, modèles comportementaux et cognitifs spécifiques du trouble,
- techniques TCC validées dans le traitement du trouble, illustrées par des cas cliniques et entraînement sur les techniques en jeux de rôle. Le déroulement chronologique réserve une grande place à la partie techniques TCC.

Dix journées sont consacrées aux autres théories se rapportant à la psychopathologie :

- théorie de l'attachement,
- théorie psychodynamique,
- psychothérapie humaniste,
- thérapie systémique,
- thérapie interpersonnelle,
- psychiatrie biologique,
- thérapie institutionnelle,
- mindfulness,
- ACT (thérapie acceptation et engagement),
- entretien motivationnel.

Elles comportent une présentation de ces théories qui contribuent à la compréhension et à l'explication de la psychopathologie, leurs fondements épistémologiques, ainsi que les modalités respectives de prise en charge des patients.

Le déroulement pédagogique de ces journées consacrées aux autres théories et approches non cognitives et comportementales est partagé pour chaque approche entre :

- les aspects théoriques,
- les méthodes thérapeutiques s'appuyant sur la présentation de cas et si possible l'entraînement pratique en jeux de rôle.

Conditions d'admission

- ▶ **médecins thésés, psychiatres ou internes en psychiatrie à partir de la 2^{ème} année,**
- ▶ **psychologues cliniciens et non cliniciens, titulaires d'un master 2,**
- ▶ **infirmiers exerçant en milieu hospitalier,**
- ▶ **Les stagiaires ayant validé les modules 1 et 2 de la formation pour le titre de psychothérapeute ont accès au module 3 puis au module 4 englobés dans la Formation du Tronc Commun.**

Évaluation et validation des formations

La validation de chaque année du Tronc Commun se fait à travers trois critères :

- 1°) Contrôle des connaissances par un examen écrit** d'une heure à la fin de chaque année. L'examen porte sur l'enseignement dispensé au cours de l'année. Les épreuves comportent plusieurs questions rédactionnelles (QROC) ou des cas cliniques. Une note au moins égale à 10 sur 20 doit être obtenue. Un examen écrit de rattrapage est prévu en cas d'échec ou d'absence (pour raison médicale). Il se déroule selon les mêmes modalités.
- 2°) L'assiduité aux journées de formation et aux journées de supervision** est obligatoire pour pouvoir participer à l'examen écrit de validation.
- 3°) La rédaction d'un mémoire** à la fin de chaque année de formation du Tronc Commun est **obligatoire pour pouvoir participer à l'examen écrit de validation**. Les modalités de rédaction et de correction du mémoire sont détaillées dans la Charte du Stagiaire IRCCADE transmise en début de formation.

Le stagiaire peut demander des précisions sur la rédaction du mémoire au Référent Enseignement de son année de formation et/ou à être supervisé pour le mémoire par un membre de la Commission de l'Enseignement.

B – Supervision clinique TCC

La validation du Tronc commun ou de toute autre formation équivalente en TCC, donne accès à la SUPERVISION Clinique TCC en psychiatrie adultes ou en pédopsychiatrie (en groupe ou en individuel).

1. Modules de supervision en groupe

Ces séances de supervision clinique TCC en groupe sont destinées à renforcer les compétences et consolider les savoirs techniques et pratiques.

Afin de donner le temps à des échanges constructifs et d'impliquer chaque participant au maximum, le nombre de participants aux séances est **limité à dix**. Ces séances sont animées par deux superviseurs en même temps, des thérapeutes expérimentés et entraînés à la pratique de la supervision, ayant suivi une formation à la supervision.

- ◆ **Le module de supervision TCC en psychiatrie ADULTES** : se déroule tous les ans en quatre séances réparties dans l'année (*4 h x 4 séances = 16 h*).
- ◆ **Le module de supervision TCC en PEDOPSYCHIATRIE** : (organisé si au moins 8 candidats) se déroule sur 3 journées (*9 h à 12 h 30 et 14 h à 17h30 soit 7 h x 3 = 21 h*).

Pour valider les modules de supervision l'assiduité aux cours est essentielle.

La rédaction d'un mémoire sur un cas clinique complet est vivement recommandée. La Charte du Stagiaire comportant les informations et les recommandations sur la réalisation et la rédaction des mémoires, est transmise aux stagiaires en début de formation.

Les heures de formation et/ou de supervision accomplies sont répertoriées pour établir les certificats des formations validées.

Sur demande du stagiaire, un **carnet de supervision** peut lui être transmis par le secrétariat, qu'il doit présenter à chaque séance de supervision pour validation par le superviseur.

Au terme de ces années de formation, les participants seront invités à poursuivre leur formation continue et leur réflexion par le biais des activités qu'organise l'IRCCADE : conférences, ateliers, Groupe d'Intervision, GIE (Groupe d'Intérêt et d'Études) pour les membres de l'IRCCADE, supervisions en groupe ou en individuel.

2. SUPERVISION TCC en individuel

Les candidats ayant validé le Tronc commun des deux années de formation de l'IRCCADE, ou de toute autre formation équivalente en TCC peuvent également suivre une supervision en individuel auprès de superviseurs agréés par l'IRCCADE.

BONNIN Jean-Marie	<i>Psychiatre</i>	202, rue de Pessac 33000 BORDEAUX	bonnin@irccade.com
BOUTGES Bruno	<i>Médecin Généraliste</i>	50, rue de Tauzia 33800 Bordeaux	bruno.boutges0685@ orange.fr
ELAYLI Raymond	<i>Psychiatre</i>	202, rue de Pessac 33000 Bordeaux	elayli@irccade.com
GEORGE Gisèle	<i>Pédopsychiatre</i>	55, rue du Jardin Public 33000 Bordeaux	bordeaux@ giselegeorge.com
HUMEAU Mikaël	<i>Psychiatre</i>	55, rue du Jardin Public 33000 Bordeaux	mikaelhumeau@ hotmail.fr
LE ROY Vincent	<i>Psychiatre</i>	202, rue de Pessac 33000 Bordeaux	vleroy21@gmail.com
LLORET Bertrand	<i>Psychologue</i>	202, rue de Pessac 33000 Bordeaux	b_lloret@yahoo.fr
SAUTERAUD Alain	<i>Psychiatre</i>	55, rue du Jardin Public 33000 Bordeaux	docteur.sauteraud@ hotmail.com

Le supervisé, après avoir choisi le superviseur, doit déterminer avec lui le nombre d'heures de supervision TCC et les dates.

C – Modules de Spécialisation en Formation TCC

L'IRCCADE organise deux Modules de Spécialisation en Formation TCC, en alternance. Ces modules sont accessibles après validation de deux années de formation aux TCC, au sein de l'IRCCADE ou d'autres organismes.

2017 / 2018 : MODULE "TCC en PÉDOPSYCHIATRIE" (96 h)

Prochaine session en 2018 / 2019

MODULE " TCC des TROUBLES DÉPRESSIFS " (80 heures)



Module destiné aux psychothérapeutes prenant en charge en TCC des patients souffrant de dépression uni ou bipolaire :



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Approfondir et perfectionner ses connaissances et sa pratique avec des experts dans le domaine de la Dépression

- activation comportementale,
- thérapie cognitive,
- spécificité dans le trouble bipolaire,
- pleine conscience dans la dépression,
- deuil,
- déjouer les pièges de la dépression pour le thérapeute,
- ruminations,
- idées suicidaires et crises suicidaires.

D – Ateliers de Formation TCC optionnels

L'IRCCADE organise 3 ateliers de formation par an. Il s'agit d'ateliers de perfectionnement dans la prise en charge de troubles spécifiques, animés par des intervenants reconnus dans leur domaine de compétences.

Un atelier comporte une ou deux journées de 8 heures de formation.

Buts

1) **Acquérir** une information moderne d'un intervenant expérimenté sur un thème d'indication de thérapie comportementale et cognitive.

2) **Résoudre** avec l'aide d'un superviseur les problèmes rencontrés par les participants au cours des psychothérapies comportementales et cognitives qu'ils pratiquent.

Peuvent s'inscrire

- Tout psychiatre, médecin, psychologue ou infirmier (ière) ayant validé au moins une année de formation aux TCC et justifiant d'une expérience pratique,
- Les stagiaires ayant validé les 4 modules.

Places limitées à 35 participants.

E – L'équipe pédagogique EPTHECC

L'enseignement est organisé par la Commission de l'Enseignement et contrôlé par le Conseil Scientifique.

Conseil scientifique :

Dr Raymond ELAYLI (psychiatre), Dr Gisèle GEORGE (pédopsychiatre)

Dr Alain SAUTERAUD (psychiatre), Pr Marie TOURNIER (Pr de psychiatrie)

Commission de l'Enseignement :

Directeur de l'Enseignement : Dr Raymond ELAYLI (psychiatre)

Membres de la Commission de l'Enseignement : Dr Stéphanie BIOULAC (pédopsychiatre), Dr Candice BLONDEAU (pédopsychiatre), Dr Raymond ELAYLI (psychiatre), Dr Gisèle GEORGE (pédopsychiatre), Dr Mikaël HUMEAU (psychiatre), Dr Rachel LEDIEU (psychiatre), Dr Vincent LE ROY (psychiatre), M. Bertrand LLORET (psychologue),

Collège des enseignants :

Les enseignants et les superviseurs sont des praticiens confirmés, diplômés de l'enseignement supérieur. Ils ont été sélectionnés en fonction de leurs compétences cliniques, d'une notoriété reconnue, de la publication d'ouvrages et d'articles et de leurs capacités pédagogiques.

Dr Anouk AMESTOY (*Bordeaux*), Prof. Bruno AOUIZERATE (*Bordeaux*),

Dr Stéphanie BIOULAC (*Bordeaux*), Dr Candice BLONDEAU (*Bordeaux*),

Dr Jean-Marie BONNIN (*Bordeaux*), Dr Jean-Pierre BOULHOL (*Agen*),

Dr Bruno BOUTGES (*Bordeaux*), Dr Charly CUNGI (*Rumilly*),

Mme Ivy DAURE (*Bordeaux*), Dr Nicolas DUCHESNE (*Montpellier*),

Dr Raymond ELAYLI (*Bordeaux*), Dr Gisèle GEORGE (*Paris*),

Mme Elisabeth GLATIGNY (*Bordeaux*), Dr Bruno GONZALES (*Bordeaux*),

Dr Laurent GUEZ (*Bordeaux*), Dr Mikaël HUMEAU (*Bordeaux*),

Dr Vincent LE ROY (*Bordeaux*), Mr Bertrand LLORET (*Bordeaux*),

M. Didier PLEUX (*Caen*), Mme Cécile ROSSIGNOL (*Bordeaux*),

Dr Olivier SARTRE (*Bordeaux*), Dr Alain SAUTERAUD (*Bordeaux*),

Dr Eryc SIOBUD-DOROCANT (*Paris*), Pr Joël SWENDSEN (*Bordeaux*),

Pr Marie TOURNIER (*Bordeaux*), Mlle Magdaléna WAWRZYNIAK (*Bordeaux*).

F - Inscriptions, modalités de paiement, annulation

- ◆ Tout candidat à la formation, en inscription à titre individuel ou au titre de la Formation Professionnelle continue, doit soumettre un **dossier de candidature à la Commission de l'Enseignement** avec les pièces justificatives demandées :
 - courrier de prise en charge de l'employeur ou organisme payeur,
 - lettre de motivation, CV, photo d'identité, copie des diplômes.
- ◆ **La décision de la Commission de l'Enseignement** est envoyée par courrier électronique au candidat.
- ◆ **Envoi des documents suivants** si acceptation de la candidature :

En inscription à titre individuel : sont envoyés par courrier au stagiaire en double exemplaire :

- le Contrat Individuel de Formation Professionnelle,
- les Conditions Générales de Formation et de Vente,
- le Règlement Intérieur de la Formation EPTHECC.

L'inscription ne sera validée et confirmée qu'à réception d'un exemplaire des documents signés accompagnés du paiement par chèque(s) de la formation.

En inscription au titre de la Formation Professionnelle Continue : sont envoyés par courrier à l'organisme payeur et au stagiaire en double exemplaire :

- la Convention de Formation Professionnelle,
- les Conditions Générales de Formation et de Vente,
- le Règlement Intérieur de la Formation EPTHECC.

L'inscription ne sera validée et confirmée qu'à réception d'un exemplaire des documents signés par l'organisme payeur et le stagiaire.

TARIFS 2018 / 2019

Formation	Inscription individuelle	Inscription en Formation Continue
1^{ère} année (144 heures)	1.500 €	3.000 €
2^{ème} année (144 heures)	1.500 €	3.000 €
1 journée enseignement du tronc commun (1^{ère} ou 2^{ème} année)	80 € pour membre ou membre-étudiant IRCCADE 100 € pour les non membres IRCCADE	
Module Supervision TCC psychiatrie adultes (16 h)	625 €	1.250 €
Module Supervision TCC pédopsychiatrie (21 h)	900 €	1.800 €
Supervision TCC en individuel	100 € par heure 50 € par ½ heure	165 € par heure 82,50 € par ½ heure

MODALITÉS D'ANNULATION TOTALE OU PARTIELLE DE LA FORMATION *(conformément aux Conditions Générales de Formation et de Vente)*

ANNULATION D'UNE FORMATION PAR L'IRCCADE

L'IRCCADE se réserve le droit d'annuler un module de formation jusqu'à deux semaines avant la date de début de la formation, en particulier si le nombre de stagiaires est insuffisant. Les documents d'inscription et paiements reçus sont alors annulés. L'IRCCADE ne saurait être tenue pour responsable de dommages liés à cette annulation. Quelle que soit la date de la formation, tout événement échappant au contrôle de l'IRCCADE (grève totale ou partielle, guerre, embargo, incendie, accident, catastrophe naturelle ou économique...) de nature à empêcher, rendre non rentable ou retarder la formation, sera considéré comme cas de force majeure sans qu'il soit nécessaire de préciser que cet événement présente un caractère imprévisible, irrésistible, insurmontable ou extérieur aux sens des juridictions françaises.

Annulation de la formation par le stagiaire

Toute annulation, totale ou partielle, doit être obligatoirement notifiée à l'IRCCADE par courrier postal (le cachet de la poste faisant foi) ou courrier électronique (la date de réception faisant foi).

Annulation totale : Le stagiaire peut annuler la participation à la formation **sans frais jusqu'à 10 jours ouvrés avant le début de la formation**. Les chèques de paiement sont alors détruits ainsi que les documents reçus. **Moins de 10 jours ouvrés** avant le début de la formation, facturation d'une **indemnité forfaitaire de 30 % du prix total de la formation à titre de dédommagement**, à régler sous 15 jours. Si non paiement de la facture sous 15 jours, encaissement de la totalité des chèques.

Annulation partielle : Si dans le courant de l'année le stagiaire annule sa participation à la formation, il doit en informer l'IRCCADE **au moins 10 jours ouvrés avant la date d'arrêt de sa formation**. Le cachet de la poste pour le courrier postal ou la date de réception pour le courrier électronique fera foi pour le calcul des sommes facturables ou remboursables. Seules les formations déjà dispensées seront facturées ainsi que l'**indemnité forfaitaire de 30 % du prix des formations restantes à titre de dédommagement**. Si non paiement de la facture sous 15 jours, encaissement de la totalité des chèques restants.

Annulation de la formation par le stagiaire ou l'organisme payeur au titre de la Formation Professionnelle Continue

Toute annulation, totale ou partielle, doit être obligatoirement notifiée à IRCCADE par courrier postal (le cachet de la poste faisant foi) ou courrier électronique (la date de réception faisant foi). Il est de la responsabilité du stagiaire d'en avertir l'organisme payeur.

Annulation totale : Le stagiaire ou l'organisme payeur peut annuler la participation à la formation **sans frais jusqu'à 10 jours ouvrés avant le début de la formation**. La Convention de Formation Professionnelle est alors annulée. **Moins de 10 jours ouvrés** avant le début de la formation, facturation à l'organisme payeur d'une **indemnité forfaitaire de 30 % du prix total de la formation à titre de dédommagement**.

Annulation partielle : Si dans le courant de l'année le stagiaire ou l'organisme payeur annule la participation à la formation, il doit en informer IRCCADE par courrier postal ou électronique **au moins 10 jours ouvrés avant la date d'arrêt de sa formation**. Le cachet de la poste pour le courrier postal ou la date de réception pour le courrier électronique fera foi pour le calcul des sommes facturables ou remboursables. Seules les formations déjà dispensées seront facturées à l'organisme payeur, ainsi que l'**indemnité forfaitaire de 30% du prix des formations restantes à titre de dédommagement**. Les absences ponctuelles du stagiaire à la formation ne sauraient être considérées comme une annulation partielle.